RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Docusign Envelope ID: 7A3CBE80-2F53-4221-A208-D2019B69445B

CONVERTECH
Société par actions simplifiée au capital de 7.500 €
Siège social : Rungis (94150) – 20 rue du Pont des Halles
483 793 774 RCS Créteil

(ci-après la « **Société** »)

DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 15 AVRIL 2025

PROCES-VERBAL

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Quinze Avril,

La soussignée,

Koesio Groupe, société par actions simplifiée au capital social de 17.768.700 €, dont le siège social est situé à Valence (26000) – 53 avenue des Langories, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 430 355 495, représentée par Monsieur Pierre-Eric Brenier, dûment habilité aux présentes,

Président de la Société (ci-après le « **Président** »),

Après avoir rappelé que :

Suite à la modification de l'actionnariat de la Société et dans le cadre de l'organisation opérationnelle du groupe auquel appartient la Société, il est apparu opportun de procéder à la nomination de Directeurs Généraux.

Après avoir pris connaissance :

- des statuts de la Société et notamment l'article 18.1. qui stipule que « *le Président de la société peut nommer un ou des directeurs généraux, choisis parmi les associés ou en dehors, chargés de l'assister. Lorsque le directeur général est une personne morale, celle-ci doit obligatoirement désigner un représentant permanent personne physique.* »

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Nomination de Monsieur Didier Brassaert en qualité de Directeur Général de la Société ;
- Nomination de Monsieur Gabriel Croizet en qualité de Directeur Général de la Société ;
- Pouvoir pour formalités.

PREMIERE DECISION
(Nomination de Monsieur Didier Brassaert en qualité de Directeur Général de la Société)

Le Président, connaissance prise des statuts de la Société,

Décide de nommer, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Didier Brassaert**, né le [redacted] à [redacted] (45), de nationalité [redacted] demeurant à [redacted]

Monsieur Didier Brassaert déclare expressément accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées par le Président.

Docusign Envelope ID: 7A3CBE80-2F53-4221-A208-D2019B69445B

Monsieur Didier Brassaert aura tous pouvoirs pour assurer la gestion opérationnelle courante.

Le Directeur Général recevra dans ce cadre toutes délégations aux fins de, et sous réserve des limitations de pouvoirs ci-après mentionnées :

- signer tous chèques, établir tous virements nécessaires à l'activité courante de la Société ;
- engager toutes commandes, procéder à tous achats nécessaires à l'activité courante de la Société ;
- signer tous appels d'offres et contrats clients.

Le Directeur Général ne disposera en aucun cas des pouvoirs propres consentis au Président par les statuts (notamment dans le cadre du fonctionnement de la Société ou de ses organes sociaux, tels qu'agrément de cessions de titres, convocation des assemblées, modifications des statuts, etc…).

Par ailleurs seul le Président aura le pouvoir de représenter la société Convertech en sa qualité d'associée et le cas échéant de Président dans chacune des filiales qui seraient éventuellement détenues à l'avenir et émettre ainsi tous votes, tout en conservant la possibilité de procéder à toute délégation de ce pouvoir.

Le Directeur Général ne pourra sans l'accord préalable et exprès du Président de la société Convertech réaliser les opérations suivantes :

- achat vente, échange, apport d'immeubles par nature et de droits immobiliers ou représentatifs d'immeubles ;
- prise à bail de locaux, résiliation de baux en cours et modifications des conditions des baux en cours ;
- réalisation et financement des travaux dans les locaux du siège social et/ou des établissements de la Société ou de ses filiales ;
- achat vente, échange, apport d'immeubles par nature et de droits immobiliers ou représentatifs d'immeubles, prise à bail ou mise en location gérance de fonds de commerce ou éléments de fonds de commerce, résiliation de ces conventions, comme de tous éléments incorporels, marques et brevets ;
- création de sociétés, acquisition et prises de participation sous toutes ses formes (y compris par voie d'augmentation de capital social ou de souscription au capital d'une société nouvelle) / cession, transmission sous toutes ses formes, apport, échange de titres de sociétés, quelles qu'en soit la forme, de participations, de fonds de commerce, d'éléments incorporels, de marques, de brevets ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société et/ou de ses filiales ou sous-filiales ;
- achat, vente, échange, apport de tous autres droits et biens quelconques, mobiliers, corporels, immobilisations, incorporels, supérieurs à un montant unitaire de 100.000 € HT ;
- création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, fermeture desdits établissements ;
- souscrire tous emprunts même non assortis de sûretés, découverts bancaires, contrats de factor ou assimilés, locations financières, leasing (et pour ces deux derniers hors ceux relevant des activités courantes) ;
- constituer des garanties réelles, hypothécaires ou des nantissements sur des biens appartenant à la société ;
- choix et changement de partenaires bancaires ;
- définition et modification de la politique salariale et sociale de la Société et/ou de ses filiales,

Docusign Envelope ID: 7A3CBE80-2F53-4221-A208-D2019B69445B

- initier ou prononcer la dissolution anticipée de la Société ou d'une filiale dont la Société détient la totalité des titres de capital et ou des droits de vote, décider toute fusion, ou transmission universelle du patrimoine de la Société ou d'une filiale.

Le Directeur Général devra répondre dans les meilleurs délais, à toute demande d'information qui lui serait faite par le Président, en ce qui concerne la Société.

Par ailleurs, en ces mêmes qualités, le Directeur Général devra a minima remettre au Président (ou toute personne désignée par lui), les tableaux de bord comprenant les indicateurs qui lui seront indiqués et sous la forme qui agréera au Président.

Principalement, dans ce cadre, le Directeur Général devra suivre et mettre en œuvre un système de "reporting mensuels", permettant au Président de la Société :

- de recevoir un "tableau de bord" faisant apparaître les données économiques du mois écoulé et leur comparaison avec celles des années précédentes ;
- un suivi notamment, de l'activité, de la trésorerie et des performances de la Société ;
- de disposer de toutes informations sur l'état du marché et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- organiser les équipes afin que puissent être remis au Président les projets de comptes sociaux de la Société dans les trente (30) jours de la clôture de chaque exercice.

Le Directeur Général devra en outre informer immédiatement le Président de la survenance de tous évènements ayant ou pouvant raisonnablement avoir un effet significatif et défavorable sur la situation juridique, économique, le patrimoine ou les activités de la Société.

Pour l'exécution de ce mandat social, le Président décide que la rémunération de Monsieur Didier Brassaert en tant que Directeur Général sera fixée ultérieurement.

DEUXIEME DECISION

(Nomination de Monsieur Gabriel Croizet en qualité de Directeur Général de la Société)

Le Président, connaissance prise des statuts de la Société,

Décide de nommer, en qualité de Directeur Général, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

- **Monsieur Gabriel Croi** [redacted] de nationalité [redacted] demeurant à [redacted]

Monsieur Gabriel Croizet déclare expressément accepter les fonctions de Directeur Général qui lui sont confiées par le Président.

Monsieur Gabriel Croizet aura tous pouvoirs pour assurer la gestion opérationnelle courante.

Le Directeur Général recevra dans ce cadre toutes délégations aux fins de, et sous réserve des limitations de pouvoirs ci-après mentionnées :

- signer tous chèques, établir tous virements nécessaires à l'activité courante de la Société ;
- engager toutes commandes, procéder à tous achats nécessaires à l'activité courante de la Société ;
- signer tous appels d'offres et contrats clients.

Le Directeur Général ne disposera en aucun cas des pouvoirs propres consentis au Président par les statuts (notamment dans le cadre du fonctionnement de la Société ou de ses organes sociaux, tels qu'agrément de cessions de titres, convocation des assemblées, modifications des statuts, etc…).

Docusign Envelope ID: 7A3CBE80-2F53-4221-A208-D2019B69445B

Par ailleurs seul le Président aura le pouvoir de représenter la société Convertech en sa qualité d'associée et le cas échéant de Président dans chacune des filiales qui seraient éventuellement détenues à l'avenir et émettre ainsi tous votes, tout en conservant la possibilité de procéder à toute délégation de ce pouvoir.

Le Directeur Général ne pourra sans l'accord préalable et exprès du Président de la société Convertech réaliser les opérations suivantes :

- achat vente, échange, apport d'immeubles par nature et de droits immobiliers ou représentatifs d'immeubles ;
- prise à bail de locaux, résiliation de baux en cours et modifications des conditions des baux en cours ;
- réalisation et financement des travaux dans les locaux du siège social et/ou des établissements de la Société ou de ses filiales ;
- achat vente, échange, apport d'immeubles par nature et de droits immobiliers ou représentatifs d'immeubles, prise à bail ou mise en location gérance de fonds de commerce ou éléments de fonds de commerce, résiliation de ces conventions, comme de tous éléments incorporels, marques et brevets ;
- création de sociétés, acquisition et prises de participation sous toutes ses formes (y compris par voie d'augmentation de capital social ou de souscription au capital d'une société nouvelle) / cession, transmission sous toutes ses formes, apport, échange de titres de sociétés, quelles qu'en soit la forme, de participations, de fonds de commerce, d'éléments incorporels, de marques, de brevets ;
- adhésion à un groupement d'intérêt économique et à toute forme de société ou d'association pouvant entraîner la responsabilité solidaire ou indéfinie de la Société et/ou de ses filiales ou sous-filiales ;
- achat, vente, échange, apport de tous autres droits et biens quelconques, mobiliers, corporels, immobilisations, incorporels, supérieurs à un montant unitaire de 100.000 € HT ;
- création de tous établissements quelconques, tant en France qu'à l'étranger, fermeture desdits établissements ;
- souscrire tous emprunts même non assortis de sûretés, découverts bancaires, contrats de factor ou assimilés, locations financières, leasing (et pour ces deux derniers hors ceux relevant des activités courantes) ;
- constituer des garanties réelles, hypothécaires ou des nantissements sur des biens appartenant à la société ;
- choix et changement de partenaires bancaires ;
- définition et modification de la politique salariale et sociale de la Société et/ou de ses filiales,
- initier ou prononcer la dissolution anticipée de la Société ou d'une filiale dont la Société détient la totalité des titres de capital et ou des droits de vote, décider toute fusion, ou transmission universelle du patrimoine de la Société ou d'une filiale.

Le Directeur Général devra répondre dans les meilleurs délais, à toute demande d'information qui lui serait faite par le Président, en ce qui concerne la Société.

Par ailleurs, en ces mêmes qualités, le Directeur Général devra a minima remettre au Président (ou toute personne désignée par lui), les tableaux de bord comprenant les indicateurs qui lui seront indiqués et sous la forme qui agréera au Président.

Principalement, dans ce cadre, le Directeur Général devra suivre et mettre en œuvre un système de "reporting mensuels", permettant au Président de la Société :

- de recevoir un "tableau de bord" faisant apparaître les données économiques du mois écoulé et leur comparaison avec celles des années précédentes ;
- un suivi notamment, de l'activité, de la trésorerie et des performances de la Société ;

Docusign Envelope ID: 7A3CBE80-2F53-4221-A208-D2019B69445B

- de disposer de toutes informations sur l'état du marché et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- organiser les équipes afin que puissent être remis au Président les projets de comptes sociaux de la Société dans les trente (30) jours de la clôture de chaque exercice.

Le Directeur Général devra en outre informer immédiatement le Président de la survenance de tous évènements ayant ou pouvant raisonnablement avoir un effet significatif et défavorable sur la situation juridique, économique, le patrimoine ou les activités de la Société.

Pour l'exécution de ce mandat social, le Président décide que la rémunération de Monsieur Gabriel Croizet en tant que Directeur Général sera fixée ultérieurement.

TROISIEME DECISION
(Pouvoir pour formalités)

Le Président,

Décide de donner tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'effectuer toutes formalités qu'il y aura lieu.

*

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président ainsi que par les Directeurs Généraux nommés par les présentes décisions.

Mis en ligne pour signature le 15 avril 2025 sur la plateforme de signature certifiée DocuSign (https://www.docusign.fr/), chaque signataire ayant la possibilité de télécharger un exemplaire signé valant exemplaire original.

La société Koesio Groupe, Président
Représentée par Monsieur Pierre-Eric Brenier

Signé par :
PIERRE-ERIC BRENIER
0FC456EC12C440A...
Signature

Monsieur Didier Brassaert, Directeur Général nommé aux présentes

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société Convertech.

Signé par :
Didier BRASSAERT
F33677B9432F451...
Signature[1]

Monsieur Gabriel Croizet, Directeur Général nommé aux présentes

Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société Convertech.

DocuSigned by:
Gabriel CROIZET
4968A774CAEC44B...
Signature[2]

[1] **Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société Convertech* ».**

[2] **Faire précéder la signature de la mention « *Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société Convertech* ».**